



PROCES-VERBAL COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT

Réunion du 23 novembre 2021

Présidence : GALLÉ Philippe.

Présents : BASTGEN Patrick, BATISSE Guy, BONNET Philippe, BRETON Nathalie, BUREAU Christian, CHEVALLIER Martine, GABUT Thierry, GILLET Jean-Claude, JOUAN Soizic, MARTIN Prisca, MICHAU Gilles, VALENTI Bruno.

Assistent : DESRUTIN Alain (Président de la Commission des Arbitres),
DURAND Fabrice (Directeur Administratif),
GIUNTINI Guillaume (Conseiller Départemental Football Animation),
MONOT Jérôme (Directeur technique Régional),
TARTARIN Françoise (Conseillère technique régionale).

Excusés :

Membres : BROSSARD Christophe, COUTANT Nicolas, FREMONT Fabrice.

Début de la réunion : 19h00.

1 – ADOPTION PROCES VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION ET DES BUREAUX

* Procès-verbal du Comité du 23 novembre 2021 : adopté.

* Procès-verbaux des Bureaux du Comité du 8 octobre et 10 novembre 2021 : adoptés.

2 - INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT

Philippe GALLE

2.1– Informations nationales

2.1.1– Lutte contre les incivilités

Le Président s'offusque sur les violences dans les stades de football de Ligue 1 qui pourraient générer également des violences sur les terrains du football amateur.

2.1.2- Assemblée fédérale

L'Assemblée fédérale d'hiver se tiendra le 11 décembre. L'ordre du jour portera sur les modifications éventuelles réglementaires sur le Statut de l'éducateur, le Statut de l'Arbitrage, les mutations jeunes et le vote des comptes financiers.

2.1.2- Actions citoyennes et sociales

Le dispositif « Marquer demain » élaboré par la FFF met à disposition des kits de communication pour les instances territoriales et les clubs sur plusieurs opérations caritatives : Téléthon, Octobre rose, Mois sans tabac, collecte de denrées alimentaires, protection des licenciés, dons du sang, gestes qui sauvent.

Les dispositifs fédéraux : Programme Educatif Fédéral, Clubs lieux de vie, Puissance foot reprennent en partie ces opérations citoyennes.

2.2– Informations régionales

2.2.1- Assemblée générale

La Ligue Centre-Val de Loire a tenu son assemblée générale le 6 novembre dernier. Plusieurs thèmes ont été abordés : résultats financiers positifs, foot adapté, accompagnement des clubs, arbitrage, dotations de 300 paires de buts mobiles pour les clubs de la région.

2.2.2- Formation des dirigeants élus

Un séminaire entre élus des districts et de la Ligue s'est déroulé les 29 et 30 octobre au C.T.R. Châteauroux. Plusieurs formations de l'I.R.2F condensées furent organisées. Ce fut aussi un moment d'échanges entre les districts.

Le Comité sera à l'écoute du plan d'actions régionales qui en sortira.

2.2.3- Social

Le Comité de Direction est informé de la démarche de la Ligue Centre-Val de Loire de régionaliser les quatre postes de techniciens salariés de district chargés de la préformation et du perfectionnement. Les salariés et les districts doivent bien sûr donner leur accord. Ces quatre techniciens seront donc sous contrat désormais avec la Ligue, et non plus avec leur district à compter du 1^{er} janvier 2022 (excepté un poste qui a commencé au 1^{er} octobre dernier). Ces postes créés auront des :

- missions nationales : mises à disposition auprès des sélections nationales.
- missions régionales : formation de cadres sportifs (BMF et BEF), détections.
- missions départementales dans leur district d'origine : détection, football scolaire, suivi des compétitions jeunes, accompagnement des clubs. Une convention de mise à disposition sera ainsi établie entre la Ligue et le District pour ces missions départementales. Dans le cas du District d'Indre-et-Loire, Laurent MAJCHRZAK, Conseiller P.P.F. du District d'Indre-et-Loire est concerné. Il travaillera toujours dans les locaux du District d'Indre-et-Loire mais sera sous contrat avec la Ligue à compter du 1^{er} janvier 2022. La Ligue facturera alors le nombre de jours mis à disposition du District par trimestre.

Le Comité donne un avis favorable à cette régionalisation.

2.2.4- Subventions FAFA

Les présidents de Ligue et des districts définiront prochainement la politique en terme de subvention FAFA pour le budget alloué cette saison par la FFF.

2.3– Informations départementales

2.3.1– Statistiques licenciés

Le nombre total de licenciés en Indre-et-Loire au 22/11/2021 s'élevait à 16.192, soit :

- +6,5 % vs la saison dernière en comparaison de date à date.
- -4,9% vs la saison 2019-2020 en comparaison de date à date.

Une analyse des licenciés par catégorie est présentée aux membres du Comité.

Le Comité constate une faible relative diminution du nombre de licenciés compte tenu du contexte sanitaire. Le football d'animation est presque au même niveau que la saison 2019-2020. Il est précisé cependant que le manque de dirigeants et d'éducateurs limite l'accueil des jeunes. G.BATISSE remarque effectivement que la baisse continue du nombre de joueurs licenciés seniors entraîne une baisse des dirigeants et des éducateurs.

J. MONOT intervient pour signifier qu'une réflexion est menée actuellement sur la fidélité des joueurs du football d'animation et des joueurs seniors après la crise sanitaire.

P.GALLE rappelle cependant que le nombre de licenciés en futsal et loisir a chuté.

2.3.2- Plan de relance de l'activité

Le District s'est engagé à investir au titre de l'exercice 2020-2021 dans un plan de relance des activités à hauteur de 15.000 €. Il convient désormais de définir les modalités de ce plan de relance. La valorisation des bénévoles sera également effectuée dans cette enveloppe budgétaire.

2.3.3- Partenariat privé

Les partenaires privés sont vus individuellement pour faire un bilan. D'autres éventuels partenaires sont en contact avec le District.

Le partenariat avec la société SOIR DE MATCH, équipementier sportif a été renouvelé sur le reste de la mandature. Le Président est chargé de signer la convention de partenariat.

2.3.4- Crise sanitaire

Suite à la recrudescence de la contamination Covid en Indre et Loire, au laxisme concernant la vérification obligatoire, la Préfète d'Indre-et-Loire a transmis le vendredi 19 novembre un message à transmettre à tous les clubs sur l'obligation et la rigueur à adopter sur le contrôle du Pass sanitaire pour les plus de 12 ans et 2 mois (Joueurs, Dirigeants et officiels).

Le Comité déplore que certains clubs ne contrôlent pas.

Ainsi, le Comité de Direction du District décide pour application immédiate :

- que, conformément au protocole FFF et à l'obligation du contrôle du Pass-sanitaire pour toutes les compétitions de jeunes à senior (joueurs âgés de plus de 12 ans et 2 mois)
- qu'en cas de non vérification du Pass-Sanitaire du club recevant ou refus de vérification du Pass-Sanitaire de l'un des 2 clubs :
 - L'équipe visiteuse est autorisée à ne pas jouer la rencontre
 - L'arbitre, après la signature des capitaines, inscrira « non joué » sur la FMI
 - Dans la case « motif » inscrira : absence de vérification du Pass-Sanitaire par le club recevant ou refus de vérification du Pass-Sanitaire du club recevant ou visiteur.
 - Faire signer la FMI par les 2 équipes (signatures d'après-match).
 - Le club qui a refusé de jouer la rencontre, devra faire obligatoirement un compte rendu au District dès le soir du match non joué, à l'adresse suivante : competitions@indre-et-loire.fff.fr , afin d'expliquer le motif concernant la décision de ne pas jouer la rencontre en conséquence.
 - L'équipe fautive se verra infliger le match perdu par pénalité.

En cas de récidive, l'équipe pourra être exclue du championnat.

Si un joueur ou plusieurs joueurs d'une même équipe ne peuvent présenter un pass sanitaire valide, il faut se référer au protocole sanitaire de la FFF. Il indique que l'intéressé sera interdit de participer au match et d'accéder aux installations sportives du club d'accueil.

2.3.5- Terrains

La Commission régionale des terrains et équipements a adressé un courrier aux municipalités de Monnaie, Truyes et Villiers au Bouin pour des problèmes d'homologation de leurs installations sportives.

Le Bureau charge la Commission départementale des terrains et équipements d'étudier ces dossiers en vue de proposer des solutions aux mairies et clubs concernés.

2.3.6- Service Civique

Fabrice DURAND informe le Comité du nombre de dossiers traités à ce jour de candidatures aux postes de Service Civique demandés par les clubs : plus de 60.

2.3.7- Partenariat public

Le Conseil départemental envisage le renouvellement de l'action « La caravane du sport tourangeau » en juillet 2022 sur quatre sites différents du territoire.

3- INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU SECRETAIRE GENERAL

3.1- Vie des commissions

Il est proposé plusieurs candidatures aux fonctions de Tuteur arbitres :

- Mourad BOFALA
- Erwan BRIAND
- Nassim MIRADJI

Considérant l'avis favorable du Responsable des tuteurs,

Considérant que les candidats sont licenciés FFF,

Le Comité donne son accord.

Il est proposé une candidature aux fonctions d'observateur arbitres :

- Mourad BOFALA

Considérant l'avis favorable du responsable des observateurs jeunes arbitres,
Considérant que le candidat est licencié FFF,
Le Comité donne son accord

3.2- Vie des clubs

Le nouveau club futsal « Association des Paralysés de France » a déposé un dossier d'affiliation auprès de la FFF.
Le Comité donne un avis favorable à cette création.

3.3- Partenariat

La soirée de remise des dotations liées au partenariat Crédit Agricole T.P. du 16 novembre à la salle Oésia de Notre Dame d'Oé s'est très bien déroulée. La présence des clubs labellisés était forte. Ces clubs seront également récompensés au sein du club pour l'obtention de leur label FFF et ainsi valoriser leur réussite en interne et auprès des partenaires et municipalités.

3.4- Arbitrage

Dans le cas des demandes particulières d'arbitres en D4, D5, jeunes et féminines, il faut distinguer les clubs demandeurs en deux catégories :

- les clubs répondant aux obligations du Statut de l'Arbitrage.
- les clubs en infraction avec le Statut.

Il est proposé que les clubs en infraction paient l'intégralité des frais d'arbitrage dans ces catégories et la moitié comme indiqué dans les règlements généraux du District.

Le Comité se donne le temps de réfléchir avant de prendre une décision.

Dans le cadre de la sensibilisation à l'arbitrage et de la crise du bénévolat, il est évoqué l'expérimentation « Arbitres assistants » par les joueurs remplaçants en compétitions seniors et jeunes.

Cf. Annexe n°1.

Cette expérience consiste à obliger les joueurs remplaçants ou remplacés à officier en tant qu'arbitre-assistants durant la rencontre. La restriction réglementaire liée à la perte de la qualité de joueur si le joueur officie en tant qu'arbitre-assistant serait ainsi levée.

L'expérience a été menée dans d'autres districts. Elle sera évoquée également en Comité de direction de la Ligue-Centre Val de Loire fin décembre pour l'ensemble des districts.

Après débat au sein des membres du Comité, il est proposé de mener l'expérience « Arbitres assistants » par les joueurs remplaçants ou remplacés. Elle débiterait à compter du 1^{er} janvier 2022 dans les championnats D2 à D5, jeunes et féminines. Dans les compétitions jeunes, un dirigeant pourrait aider le jeune arbitre-assistant à officier. Le Comité donne son accord à la condition de lever les contraintes informatiques sur la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.).

5- INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DE LA DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE

Jérôme MONOT, Françoise TARTARIN

Il est présenté au Comité le dispositif Accompagnement des clubs à mettre en place d'ici la fin de la mandature, en 2024. C'est un enjeu majeur. Il doit offrir un véritable service à tous les clubs de Ligue Centre-Val de Loire. Il consiste en un accompagnement individualisé minimum par club d'ici 2024.

Cf. Annexe n°2

Suite à la présentation, un débat est mené au sein des membres du Comité sur l'intérêt primordial de cette opération. L'écoute et l'accompagnement des clubs sont les objectifs importants de la mandature pour l'équipe élue du Comité. Le Comité affirme qu'il s'engagera dans ce projet avec les moyens humains dont il dispose (élus, techniciens, membres de commission, amicales).

Guy BATISSE remarque qu'il conviendra d'être délicat avec les petits clubs ruraux disposant de peu de bénévoles.

Il est répondu que le dispositif consiste également à :

- donner des idées aux clubs pour recruter des bénévoles, les fidéliser et communiquer.

- avoir des relations entre les instances et les clubs.

5- COMMISSION JEUNES ET TECHNIQUE

Philippe BONNET, Nathalie BRETON, Guillaume GIUNTINI

5.1- Football d'animation

Le Comité est informé des points suivants :

- Plateaux de Noël U7 le samedi 11 Décembre 2021. Il manque quatre gymnases à ce jour pour accueillir les 186 équipes U7.
- Une expérimentation de pratique U7 est en cours actuellement au sein de la FFF sur les dimensions des terrains, les contenus, etc...

5.2- Manifestations de fin de saison

Le Comité est informé qu'un appel à candidature est lancé auprès des clubs désireux d'accueillir le Festival U13, les finales U11, la journée du foot féminin et la Journée Nationale des Débutants U7-U9. Trois clubs : F.C. CHAMBRAY, LE RICHELAI FOOT, U.S. ST PIERRE se sont déjà positionnés.

5.3- Formation des cadres

Le Comité est informé des points suivants :

- qu'une journée de certification des C.F.F.1, 2 et 3 est prévue à St Pierre des Corps le 18 décembre 2021.
- quatre modules de formation ont été organisés. En moyenne, 15 à 17 stagiaires étaient présents.
- les visites des stagiaires BMF se déroulent actuellement.

5.4- Structuration

Le Comité est informé des points suivants :

- plusieurs représentants du District ont participé au séminaire des 19 et 20 novembre au C.T.R. Châteauroux sur le schéma Régional DAP au CTR de Châteauroux. Plusieurs ateliers furent organisés.

Christian BUREAU souligne son plaisir d'avoir participé à ces travaux.

- une réunion de coordination régionale se déroulera le 16 décembre.

5.5- Education et citoyenneté

Le Comité est informé des points suivants :

- le dispositif fédéral d'accompagnement scolaire dénommé PUISSANCE FOOT fera l'objet d'une réunion en visioconférence le 16 décembre avec les clubs intéressés et les clubs accueillant plus de 3 volontaires service Civique (AVOINE O.C.C., F.C. CHAMBRAY, F.C. OUEST TOURANGEAU, R. LA RICHE, E.B. ST CYR, TOURS F.C., TOURS SUD)
- le Programme Educatif Fédéral voit l'arrivée d'un nouveau site internet <https://pef.fff.fr> où les clubs pourront saisir leur fiches PEF. Cette nouvelle plateforme doit permettre de redynamiser le P.E.F.

5.6- Labels

Le Comité est informé des points suivants :

- du calendrier des remises des dotations FFF pour les clubs ayant obtenu ou renouvelé le label école de football. Un élu et un technicien seront présents pour représenter le District.

Le Comité se félicite que 38% des clubs jeunes du District sont aujourd'hui labellisés.

- 16 clubs ont été récompensés à la soirée Label Crédit Agricole dont 3 clubs pour le volet féminin (Tours F.C., Montlouis F.C. et Monts A.S.)

5.7- Football féminin

Le Comité est informé des points suivants :

5.7.1- Football d'animation

- la reprise de la pratique U7F et U9F a été fixée au 2 octobre dernier afin de laisser du temps aux clubs pour s'assurer une reprise sereine.

- le rassemblement U6F-U9F 23 octobre à Mettray a vu 95 jeunes licenciées participantes (8 équipes U7F, 12 équipes U9F). Les non licenciées étaient autorisées et couvertes en assurance. La thématique: « 1 équipe, 1 maman » a connu une belle réussite. Elle témoigne de la volonté de sensibiliser l'encadrement féminin.

Le Comité remercie à cette occasion le club du FC2M et ses dirigeants présents pour leur chaleureux accueil, leur collaboration à la réussite de ce plateau et la mise à disposition de leurs structures sportives. Les membres de la commission féminine sont également remerciés pour l'encadrement

- la prochaine manifestation est fixée au Plateau de Noël le samedi 18 décembre sous réserve des conditions sanitaires, à St Avertin avec la même thématique : « 1 équipe – 1 maman ». L'objectif sera de mettre en place un temps de formation accompagnatrice d'équipes pris en charge par la commission féminine pour toutes ces mamans, avant d'enclencher un plan de formation (référence calendrier formation)
- l'objectif de la Commission de faire évoluer en mixité ou en équipe 100% féminine sur les plateaux U7 et U9.
- Pour les 11F, la reprise de la pratique s'est déroulée également le 2 octobre. Néanmoins, des petits rassemblements se sont tenus le 25 septembre pour les clubs qui étaient prêts.
- 14 équipes se sont engagées à ce jour en 1^{ère} phase des plateaux U11F. La première phase se déroulera sur 5 journées : 2 et 9 octobre, 13 et 20 novembre, 11 décembre sous forme de plateaux avec 3 ou 4 équipes de manière à permettre l'intégration de nouvelle équipe au cours de la phase.
- le Challenge U11F débutera avec le 1er Tour le 16 octobre. Le second tour est fixé le samedi 4 décembre sur quatre sites : Pont de Ruan, Rouziers, Vouvray et Tours.
- Pour les 13F, 8 équipes se sont engagées à ce jour pour une pratique départementale à 8 et 6 équipes pour une pratique départementale à 5

La première phase Foot A8 U13F verra 7 journées en matchs allers simples. La première phase Foot A5 U13F verra 5 journées en matchs allers simples. L'objectif pour les équipes à 5 sera de passer sur une pratique à 8 en deuxième phase si possible.

5.7.2- Préformation

- la détection U15F s'est déroulée le mercredi 13 octobre. 16 jeunes filles U15F ont été retenues pour le rassemblement départemental du 4 novembre. 8 jeunes filles ont été retenues pour le stage de perfectionnement du samedi 20 novembre.
- la détection U13F s'est déroulée le mercredi 20 Octobre. 16 jeunes filles seront retenues pour les Centres de Perfectionnement Sportif. Un stage de perfectionnement s'est déjà réalisé. 12 jeunes filles seront retenues pour le premier rassemblement interdistricts du 1er Décembre 2021.
- la détection U14F s'est déroulée le mercredi 10 Novembre. 16 joueuses seront retenues pour les Centres de Perfectionnement Sportif.

5.7.3- Football seniors

Les championnats et coupes féminines se déroulent sans difficultés constatées.

5.8- Futsal

Le Comité est informé sur les points suivants :

- la détection U15 garçons futsal s'est déroulée récemment. 10 joueurs ont été retenus pour le rassemblement interdistrict du 8 Janvier. Un stage de perfectionnement départemental est prévu.
- la détection U18 garçons Futsal s'est déroulée récemment. 10 joueurs ont été retenus pour le rassemblement interdistrict du 18 Décembre. Un stage de perfectionnement départemental est prévu.
- la coupe U13F futsal débutera avec 15 équipes au 1^{er} tour sur trois gymnases : Neuillé Pont Pierre, Savonnières et Preuilly sur Claise. La finale départementale se jouera le samedi 29 janvier à Athée / Cher

5.9- Préformation

Le Comité est informé sur les points suivants :

- Détection U15 : le rassemblement régional est prévu le 27 novembre. Philippe BONNET et Stéphane MAMODE encadreront la sélection.
- Détection U14 : le premier tour de détection est programmé le 15 décembre (modification du calendrier de la détection en raison de l'interdistricts déplacé le 27 avril au lieu du 16 mars).
- Détection U13 : le second tour est prévu le 1er décembre à Monts.
- Les centres de Perfectionnement gardiens de but se déroulent actuellement sur trois sites : Montlouis, Athée sur Cher et Avoine. Ils sont encadrés par G. MERLIN, P. LABAT et A. BEAUFILS.
- Le dispositif fédéral Atout Jeunes se poursuit dans les clubs : BOUCHARDAIS A.F., E.S. VALLEE VERTE et MONTLOUIS SUR LOIRE. Une visioconférence est fixée au 6 décembre

6- TOUR DE TABLE

6.1- Commission Promotion de l'arbitrage

Gilles MICHAU, Président de la commission, informe le Comité sur les points suivants :

* les difficultés se poursuivent pour recruter des arbitres officiels et ainsi renouveler l'effectif les départs et les arrêts de cette saison.

Le Comité s'interroge sur les raisons du non engagement de candidats potentiels à la Formation Initiale à l'Arbitrage.

* les visites des clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage a débuté sous forme de réunion en soirée dans les clubs.

* le module de formation de référents en arbitrage dans les clubs est en cours de préparation.

Le Comité valide les chargés de mission en arbitrage proposés à la Ligue. Leur agenda des interventions dans les clubs n'est pas encore programmé.

6.2- Commission des Arbitres

Alain DESRUTIN, Président de la Commission, informe le Comité sur les points suivants :

* les trois formations d'arbitres-auxiliaires ont permis de former une quarantaine de personnes. Les clubs d'accueil de l'A.S. CHANCEAUX et l'E.S. POUZAY sont remerciés vivement pour leur accueil.

* les stages de formation des Jeunes Arbitres, arbitres adultes D1-D2 se sont bien déroulés.

* l'examen des candidats arbitres se déroule actuellement sur plusieurs samedis à Châteaudun.

Prisca MARTIN, médecin élue rappelle l'obligation pour les arbitres de satisfaire à l'examen de l'échographie cardiaque :

- pour les nouveaux arbitres stagiaires cette saison, le date d'échéance est fixée au 30/06/2022.
- pour les arbitres ayant renouvelé cette saison, la date d'échéance est fixée au 30/06/2022.

Le Président, la Commission des arbitres et le Comité tiennent à souligner le travail considérable réalisé par Prisca sur les dossiers médicaux des arbitres et la remercie chaleureusement.

6.3- Commission des Actions citoyennes et sociales

Martine CHEVALLIER informe le Comité sur les points suivants :

- le club du F.C. CHAMBRAY a pris l'initiative de promouvoir la lutte contre le tabac le week-end des 4 et 5 décembre. La bache précis-foot et la banderole de La Ligue contre le cancer seront prêtées au club.
- une rencontre est prévue le 30 novembre prochain avec le Comité départemental de la Ligue contre le cancer pour envisager des actions communes de promotion et de communication.

6.4- Commission de formation des dirigeants

Guy BATISSE informe le Comité des formations de dirigeants à venir :

- Module « les clés de la gestion financière » le 27 novembre au District.
- Module « Méthodologie, construire et promouvoir un projet » le 11 décembre à Azay le Rideau.

Il devient difficile de convaincre les bénévoles de se former. Il y a peu d'inscrits.

6.5- Amicales des éducateurs

L'Amicale informe le Comité des points suivants :

- 70 adhérents ont adhéré cette saison à ce jour.
- plusieurs actions sont prévues cette saison : week-ends à Marseille et à Lorient, tournoi futsal, visioconférence avec un entraîneur professionnel
- il est prévu de mettre à l'honneur sur le site internet du District un éducateur de club régulièrement.

Le Comité se félicite de voir l'Amicale des éducateurs reprendre ses activités après cette crise sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h20.

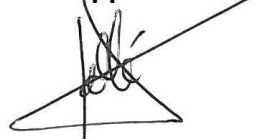
Prochaine réunion le 18 janvier 2022.

Patrick BASTGEN



Secrétaire Général

Philippe GALLÉ



Président



« Arbitre Assistant » par les joueurs remplaçants Compétitions Senior et Jeunes



03/12/2021

1



COMPETITIONS « SENIOR »

03/12/2021

12



OBJECTIFS

- Sensibiliser les joueurs aux règles du jeu et à l'arbitrage
- Soulager les Dirigeants lors des rencontres
- Responsabiliser les éducateurs, entraîneurs et dirigeants
- Améliorer le comportement des acteurs et leur connaissance de l'activité

03/12/2021

13



Règles

Compétitions concernées : Compétitions senior de District (H et F) ou il n'y a pas d'Arbitre assistant officiel désigné

- ✓ Applicable dès lors que 14 joueurs(es) sont inscrits(es) sur la feuille de match.
- ✓ Le remplaçant qui comment comme assistant ne peut rentrer en jeu que sur un arrêt de jeu **ou** à la mi-temps, en demandant l'autorisation à l'arbitre central, qui procèdera au changement.
- ✓ Un joueur ayant reçu un carton blanc ne pourra être en situation d'arbitre assistant pendant les 10 minutes de suspension. Un joueur exclu ne pourra plus faire « arbitre assistant » pour le reste de la rencontre,
- ✓ En cas d'absence de joueur en capacité d'arbitrer (blessures, expulsions ou équipe réduite à 11 joueurs ou 8 sur jeu réduit), l'entraîneur et/ou le dirigeant (**licencié avec certificat médical**) sera autorisé à officier.

03/12/2021

14

Règles

- ✓ Aucune limite de changement de joueurs différents pour fait arbitre assistant.
- ✓ Les joueurs étant volontaires pour faire assistant doivent connaître les règles du jeu, en particulier, les règles du Hors jeu, du ballon sorti du jeu (corner et touche)
- ✓ Si l'arbitre central s'aperçoit que « l'arbitre assistant » ne connaît pas les règles du jeu ou n'est pas honnête, il peut demander à ce que cet assistant soit remplacé par une autre joueur ou dirigeant .
- ✓ Inscription sur la FMI
 - ✓ Seul le premier remplaçant qui commence à faire « arbitre assistant » doit être noté comme « Assistant 1 ou 2 » sur la FMI en début de rencontre,

03/12/2021

15

Positionnement de « l'Arbitre Assistant »

- ✓ Positionnement des Arbitres Assistants pour toute la rencontre.
- ✓ L'arbitre assistant 1 (équipe recevante) est toujours positionné coté droit des banc (comme sur le schéma ci-dessous)



03/12/2021

LIGUE PAYS DE LA LOIRE

16



Expérimentation LIGUE et DISTRICTS

Saison 2021-2022

Match retour

Catégories	R3 F	U19 F	D 2	D 3	D 4	D 5
Districts						
18						
28						
36				X	X	X
37			X	X	X	X
41						
45						

03/12/2021

17



COMPETITIONS « JEUNES »

03/12/2021

18



OBJECTIFS

- Respecter le cadre fédéral et le Programme Educatif Fédéral
- Sensibiliser les jeunes à l'arbitrage
- Soulager les dirigeants
- Former les jeunes joueurs aux fondamentaux de l'arbitrage
- Responsabiliser les éducateurs, dirigeants, parents
- Améliorer le comportement des acteurs



Règles

- ✓ Compétitions concernées : Catégories jeunes Ligue et District (H et F) ou il n'y a pas d'Arbitre assistant officiel désigné. Pour les U13 : **arbitrage obligatoire**. (déjà en application)
- ✓ Applicable dès lors que 12 (Foot à 8) ou 14 (Foot à 11) joueurs(ses) sont inscrits(es) sur la feuille de match.
- ✓ Le remplaçant qui commence comme assistant ne peut rentrer en jeu que sur un arrêt de jeu **ou** à la mi-temps, en demandant l'autorisation à l'arbitre central, qui procèdera au changement.



Règles

- ✓ Un joueur ayant reçu un carton blanc ne pourra être en situation d'arbitre assistant pendant les 10 minutes de suspension. Un joueur exclu ne pourra plus faire « arbitre assistant » pour le reste de la rencontre.
- ✓ En cas d'absence de joueur en capacité d'arbitrer (blessures, expulsions ou équipe réduite à 11 joueurs ou 8 sur jeu réduit), l'entraîneur ou le dirigeant (**licencié avec certificat médical**) sera autorisé à officier.



Règles

- ✓ Aucune limite de changement de joueurs différents pour fait arbitre assistant.
- ✓ Les joueurs étant volontaires pour faire assistant doivent connaître les règles du jeu, en particulier, les règles du Hors jeu, du ballon sorti du jeu (corner et touche)
- ✓ Si l'arbitre central s'aperçoit que « l'arbitre assistant » ne connaît pas les règles du jeu ou n'est pas honnête, il peut demander à ce que cet assistant soit remplacé par une autre joueur ou dirigeant .
- ✓ Inscription sur la FMI
 - ✓ Seul le premier remplaçant qui commence à faire « arbitre assistant » doit être noté comme « Assistant 1 ou 2 » sur la FMI en début de rencontre,

Positionnement du dirigeant

✓ Positionnement « **FIXE** » du dirigeant devant la main courante dans l'axe du demi terrain.



03/12/2021

LIGUE PAYS DE LA LOIRE

23

Rôle du Dirigeant accompagnateur

Chaque équipe identifie une personne ressource (dirigeant accompagnateur) pour :

- Accompagner et conseiller les joueurs qui arbitrent à la touche
- Il se positionnera derrière le jeune joueur assistant devant la main courante sans se déplacer (voir schéma ci-dessus).
- Servir de relais entre l'arbitre central et les jeunes joueurs arbitres assistants

Ce dirigeant licencié, inscrit sur la feuille de match (FMI) et présent à l'accompagnement du jeune :

- Il accompagne les jeunes joueurs arbitres assistants avant, pendant et après le match
- Doit être en tenue sportive
- Connaît les 17 Lois du Jeu (**Voir ci-dessous**)
- A une expérience d'arbitre assistant

Il est préconisé que le dirigeant accompagnateur soit identifié (Ex : chasuble de couleur, brassard, etc...)

03/12/2021

24

Expérimentation LIGUE et DISTRICTS

Saison 2021-2022

2^{ème} phase

Catégories	U18R2	U17R2	U15R2	U18 Dép	U17 Dép	U15 Dép
18						
28						
36				X	X	X
37				X	X	X
41						
45						

Lois du jeu spécifiques à l'arbitre assistant

Les gestes de l'arbitre

» **Le coup franc :**
l'arbitre indique la direction du camp sanctionné.



» **Le coup de pied de but :**
l'arbitre a le contact visuel avec son arbitre assistant et tous les deux indiquent la surface du but.



» **La rentrée de touche :**
l'arbitre indique au joueur l'endroit où la rentrée de touche doit être effectuée. L'arbitre assistant indique par son drapeau le sens d'attaque de l'équipe qui en bénéficie.



Les gestes de l'arbitre

» **Le hors-jeu :**
l'arbitre assistant signale un hors-jeu puis l'arbitre siffle et indique la direction du camp sanctionné. Il lève le bras à la verticale pour indiquer qu'il s'agit d'un coup franc indirect. L'arbitre assistant signale le hors-jeu en levant le drapeau à la verticale puis l'oriente en fonction de l'endroit où se trouve le joueur sanctionné.



» **Le hors-jeu au centre du terrain :**
l'arbitre assistant signale un hors-jeu au centre du terrain en levant le drapeau à la verticale.

» **Le hors-jeu de l'autre côté du terrain :**
l'arbitre assistant signale un hors-jeu de l'autre côté du terrain en levant le drapeau à la verticale et en l'orientant vers l'autre camp.



» **Le remplacement :**
l'arbitre assistant indique à l'arbitre qu'une équipe demande à effectuer le remplacement d'un joueur.

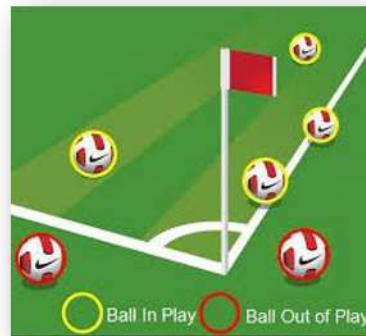
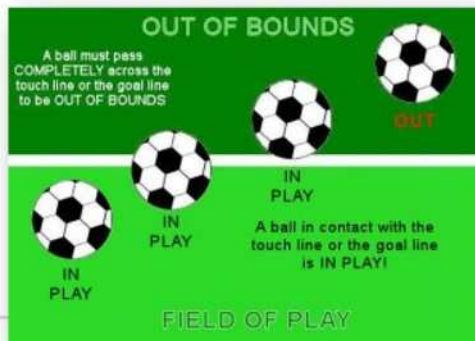


Lois du jeu spécifiques à l'arbitrage de la touche

« Loi 9 : ballon en jeu »

Le ballon n'est plus en jeu :

- S'il a franchi entièrement les limites du terrain
- Si l'arbitre a arrêté le jeu
- Tant qu'il n'est pas sorti de la surface de réparation lors de l'exécution d'une sortie de but ou d'un coup franc



02/12/2021

27

Lois du jeu spécifiques à l'arbitrage de la touche

« Loi 11 : le hors jeu »

Pour qu'un joueur soit sanctionné d'un CFI pour hors jeu, il faut, au moment où le ballon est joué (ou touché) par un partenaire, que ce joueur :

- Soit plus rapproché que le ballon de la ligne de but adverse (**devant le ballon**)
- Soit dans le camp adverse
- Ait moins de 2 adversaires (1 ou 0) plus rapproché que lui de leur ligne de but

Légende :

- Joueur en position de hors-jeu
- Joueur qui n'est pas en position de hors-jeu



02/12/2021

Lois du jeu spécifiques à l'arbitrage de la touche

« Loi 11 : le hors jeu (suite) »

Pas de hors-jeu sanctionné :

- Sur rentrée de touche
- Sur coup pied de but (5,50m)
- Sur corner
- sur balle à terre
- Sur passe intentionnelle d'un adversaire
- Pour le joueur qui ne prend pas une part active à l'action de jeu.



Rôle de l'arbitre central

L'arbitre de centre aura pour rôle :

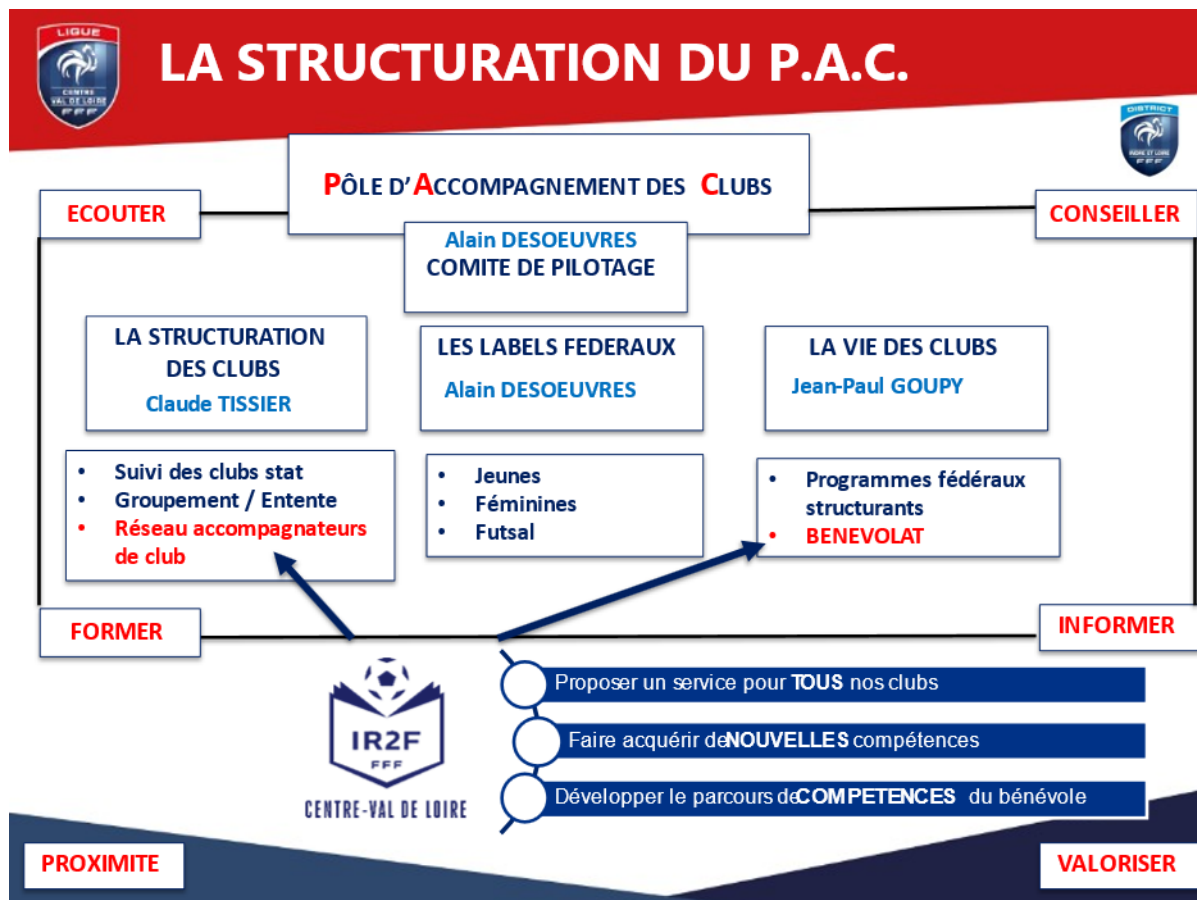
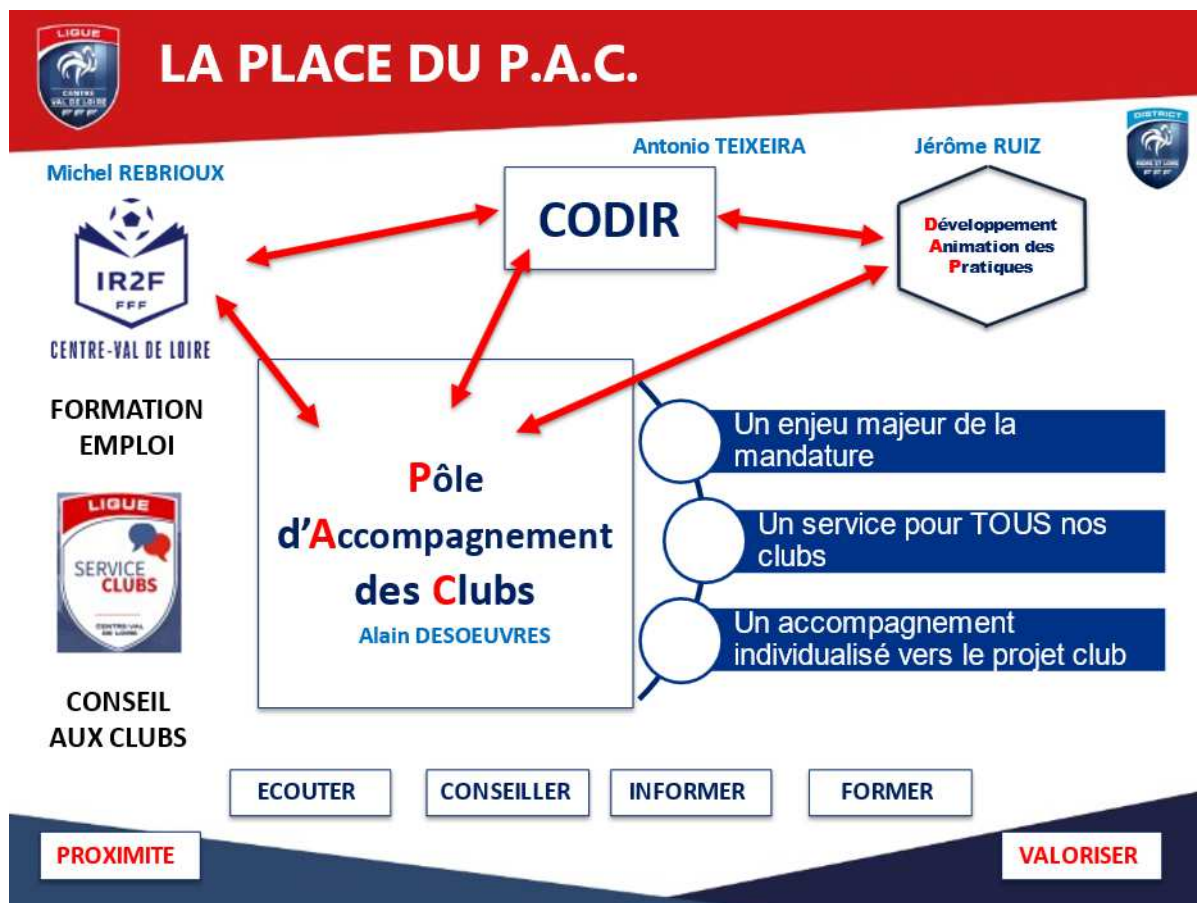
- De donner les consignes de match (avant le match) à l'ensemble des joueurs, éducateurs et dirigeants accompagnateurs
- Effectuer l'appel des joueurs avant la rencontre
- Etre garant du bon déroulement du jeu
- Faire respecter le protocole d'avant et d'après match



Bonne saison à tous !



*Tous joueurs,
Tous arbitres !*





L'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

ECOUTER

CONSEILLER

5
TEMPS
D'ACCOMPAGNEMENT

Mobilisation

Guidage

Conseil

Suivi
Evaluation

Valorisation

1

MOBILISATION

INVITER

Les clubs à renseigner l'autodiagnostic

2

Visite « guidage »

GUIDAGE

ANALYSER

Les éléments du dossier pour préparer la visite « Conseil »

3

Visite « Conseil »

CONSEIL

ECHANGER ET CONSEILLER

Le club autour de son projet Club

4

SUIVI / EVALUATION

FAIRE LE SUIVI

du tableau de bord du club

EVALUER

Le dossier candidature label

5

VALIDATION

ORGANISER

La remise des dotations

PROXIMITE

INFORMER

FORMER

VALORISER



LES ACCOMPAGNATEURS DE CLUB



DES
RESSOURCES
HUMAINES



Un Conseiller
Technique



Un(e)
dirigeant(e)

UN BINÔME D'ACCOMPAGNATEUR HABILITE

ECOUTER

CONSEILLER

INFORMER

FORMER

UNE
FORMATION
INITIALE

UNE
INFORMATION
CONTINUE

PROXIMITE



LES ACCOMPAGNATEURS DE CLUB

DES RESSOURCES HUMAINES



Un Conseiller Technique



Un(e) dirigeant(e)

UN BINÔME D'ACCOMPAGNATEUR HABILITE

BROSSARD	CHRISTOPHE	27.11.2020
CHEVALIER	MARTINE	09.12.2019
BRETON	NATHALIE	09.12.2019
BONNET	PHILIPPE	09.12.2019
BUREAU	CHRISTIAN	09.12.2019
GALLE	PHILIPPE	09.12.2019
MICHAUD	GILLES	09.12.2019
PAVAGEAU	BENOIT	09.12.2019
COUTANT	NICOLAS	09.12.2019
GILLET	JEAN-CLAUDE	27.11.2020
BATISSE	GUY	27.11.2020
BASTGEN	PATRICK	27.11.2020



LES ACCOMPAGNATEURS DE CLUB

LE MAILLAGE TERRITORIAL



Un Conseiller Technique

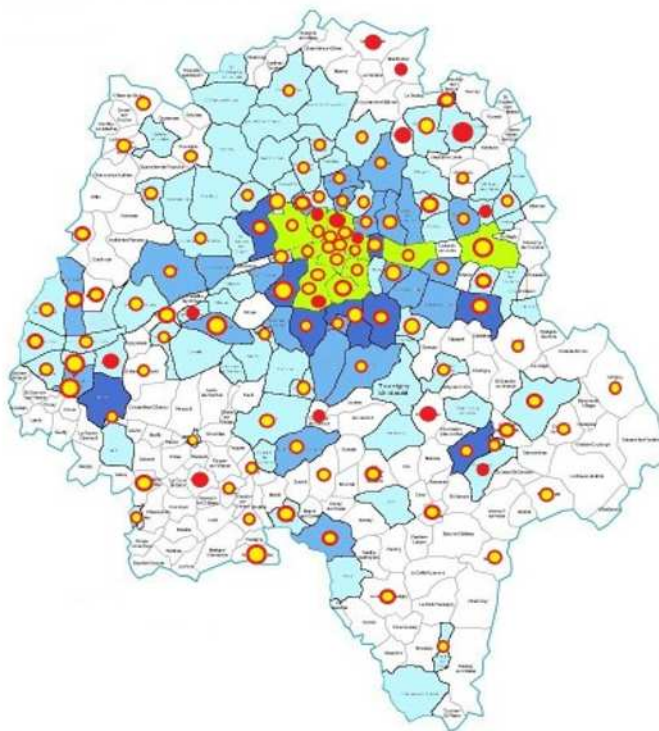


Un(e) dirigeant(e)

UN BINÔME D'ACCOMPAGNATEUR HABILITE

OBJECTIF :

Avoir accompagner au moins une fois tous les clubs sur une mandature





L'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

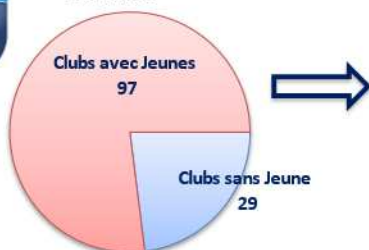


126 CLUBS

5 GROUPEMENTS / 18 CLUBS

Au 23.11.2021

UN OUTIL



Nombre d'ouvertures d'autodiagnostic



ECOUTER

CONSEILLER

INFORMER

FORMER

PROXIMITE

VALORISER



L'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS



HISTORIQUE LABEL

FOURMILLU

UN OUTIL

Type	Lieu	Date	Heure	Duration	Status	Detail
<input type="checkbox"/>	Siège Stade Rimbault BOURGES	18/10/2021	15:00	02:00		

Synthèse
Contenus
de visites



Visite

Type visite: Visite de guidage

Date de visite(*): 18/10/2021

Heure de visite: 15:00

Lieu de visite: Siège Stade Rimbault BOURGES

Duration de visite: 02:00

Détail de visite:
 Présents : Cyril LAFOND et Gilles FABIEN (BOURGES FOOT 18) Françoise TARTARIN (CTR)
 Accompagnement autodiagnostic.
 Calcul manuel du taux de fidélisation des licenciés en raison de la fusion de BOURGES 18 et BOURGES FOOT.
 Construction du plan de formation - Organigramme Foot Club
 Observations : voir tableau LDR / LDR 3, 4, 5, 6, 7, 8

Courriel de visite

PROXIMITE



L'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS



HISTORIQUE LABEL

PREMIER CLUB

QUESTION	REPERTOIRE	REPERTOIRE	REPERTOIRE	REPERTOIRE	REPERTOIRE	REPERTOIRE
P1001 - Quel est le nombre moyen de séances hebdomadaires proposées aux catégories U12-U19 ?	4 séances 2,5	4 séances 2,5	9,0			+
P1002 - Dans quelles catégories le club organise-t-il une séance hebdomadaire de perfectionnement des gardiens de but ?	3 catégories	3 catégories	2,5 (3)			+
P1003 - Le club participe-t-il régulièrement aux détachés ?	Oui / Non	Oui / Non	2 (3)			+
P1010 - Quelles sont les relations entre le club et une section sportive de premier ou second cycle ?	Le club intervient dans une section sportive non	Le club intervient dans une section sportive FFF	4 (4)			+

SYNTHESE SPORTIF



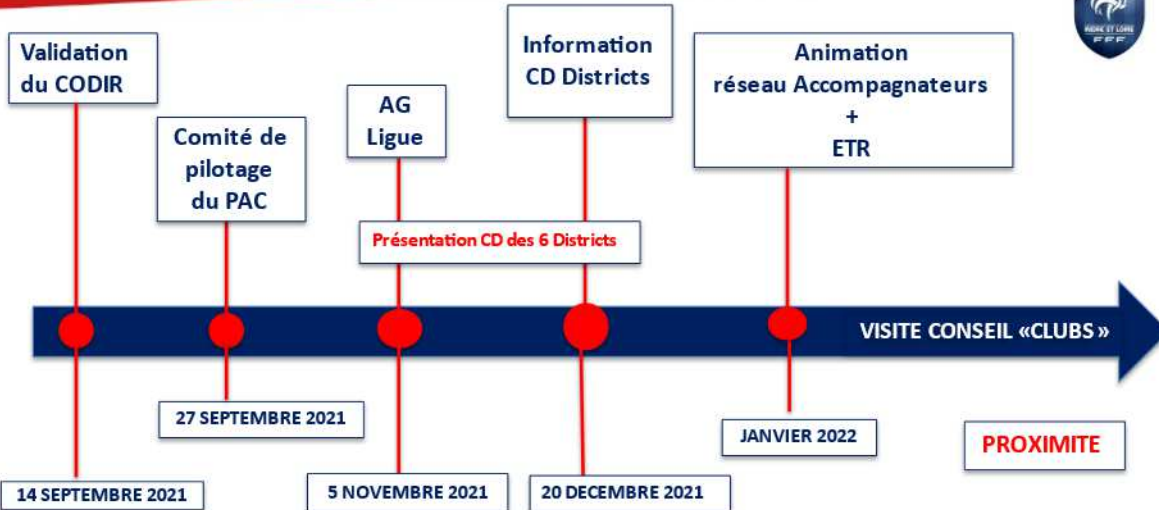
UN OUTIL

Retour d'Analyse de la visite Guidage

PROXIMITE



L'ECHEANCIER



PROXIMITE





LES PERSPECTIVES



La création d'un outil «DIAGNOSTIC» pour les clubs sans jeunes



Comment envisager vous la structuration de votre Pôle d'Accompagnement des Clubs sur votre territoire ?

